

EXPORAMA

Appel à projets

CALENDRIER

Dépôt des dossiers
Du 15 novembre au 31 décembre.

Instruction des dossiers
1^{er} trimestre de l'année n+1

Passage au conseil municipal
1^{er} trimestre de l'année n+1

La Ville de Rennes propose chaque été un grand rendez-vous autour de l'art contemporain.

Ce grand rendez-vous estival se construit avec les acteurs locaux de l'art contemporain, permettant d'enrichir la programmation par différents regards. La Ville de Rennes lance ainsi un appel à projet pour accompagner ces acteurs dans leur programmation estivale.

CRITÈRES

Seront soutenus dans le présent appel à projet :

- Les expositions ou performances en intérieur et/ou extérieur,
- Portées par des acteurs rennais,
- Proposées au public entre juin et août,

Sont éligibles les dépenses relatives à la production des événements (honoraires d'artistes, matériaux, matériel, déplacements, hébergements, repas...) et aux actions de médiation culturelle liées aux projets (salaires de médiateurs, réalisation d'outils de médiation...). L'aide de la Ville n'excèdera pas 70% du budget global de chaque projet.

MODALITÉS DU DISPOSITIF

Une priorité sera accordée :

- aux propositions qui associeront des artistes aux profils divers (jeunes artistes/artistes confirmés, femmes/hommes, diversité sociale et culturelle des artistes, artistes locaux/nationaux/internationaux),
- aux actions qui mettront en évidence une politique forte de rencontre des publics avec les œuvres,
- aux événements portés collectivement, dans une logique de collaboration et de complémentarité entre acteurs,
- à la sobriété énergétique et aux impacts environnementaux des propositions (matériaux bio-sourcés, réemploi, consommation énergétique, déplacements...),

- et à la recherche de financements autres que celui de la Ville (subventions publiques, apports en mécénat, partenariats techniques...).

MODALITÉS DE DÉPÔT

Les projets sont à déposer sur le portail de demande de subvention de la Ville de Rennes **du 15 novembre au 31 décembre de chaque année** :

[Le portail de Demande de subvention et d'organisation d'événements](#)

En sélectionnant le téléservice "Culture – demande de subvention – Appel à projet "été art contemporain"

Les dossiers incomplets ne seront pas étudiés par la commission.

Eco-éga-responsabilité

Dans le cadre de la politique de développement durable via le dispositif d'éco-éga-responsabilité, la Ville de Rennes demande aux acteurs de s'engager dans une amélioration continue de leurs pratiques et à un socle de gestes éco-éga-responsables.

Adapté aux réalités de chacun, il porte une ambition collective avec un objectif clair de préserver les ressources et la qualité environnementale du territoire, de favoriser l'économie circulaire et responsable, de renforcer les solidarités, de favoriser l'égalité femmes et hommes ainsi que de lutter contre les discriminations.

Égalité Homme Femme

La Ville de Rennes sera particulièrement attentive à la mise en œuvre de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le cadre du processus d'attribution.

CONTACT

La Direction de la Culture
Service Soutien aux Projets
Culturels

02 99 86 60 50
servicesoutienprojetsculturels@rennesmetropole.fr

Documents à joindre – obligatoires (format PDF)

- Un dossier de présentation du projet
- Un budget prévisionnel
- Bilan d'activité et financier pour les structures ayant reçu un soutien dans le cadre du précédent appel à projets
- Documents administratifs : copie du dernier récépissé en préfecture, copie des statuts de l'association, liste des membres du bureau, un RIB
- Contrat d'engagement républicain : Depuis le 1er janvier 2022 (loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes républicains et décret du 31 décembre 2021), les associations bénéficiant de subventions publiques doivent s'engager à souscrire un contrat d'engagement républicain et à en respecter les principes.